

RUE ASSEZ

La rue Van Coppenolle et son prolongement avec la rue Assez doit être aménagé de façon homogène. Ils seront décrits au chapitre suivant (“quartiers autour de la Mairie”).

L'accroche sur la rue du 11 Novembre doit souligner le caractère de ce carrefour par rapport aux accès, aux cités minières. L'espace est ici ouvert, dégager afin d'affirmer l'importance de la rue Assez. La placette est mise en valeur avec de beaux arbres et des revêtements de sol soignés.

QUARTIER AUTOUR DE LA MAIRIE

Rue Van Coppenolle

L'accroche sur la RN 45 doit être soulignée dans le même esprit que celle de la rue Assez sur la rue du 11 Novembre afin que cet axe important (relie le nouveau centre, les écoles, le stade...) soit mis en valeur.

Un revêtement de sol différent, des jardinières où sont intégrés éclairage et signalétique sont autant d'éléments qui en renforcent la perception.

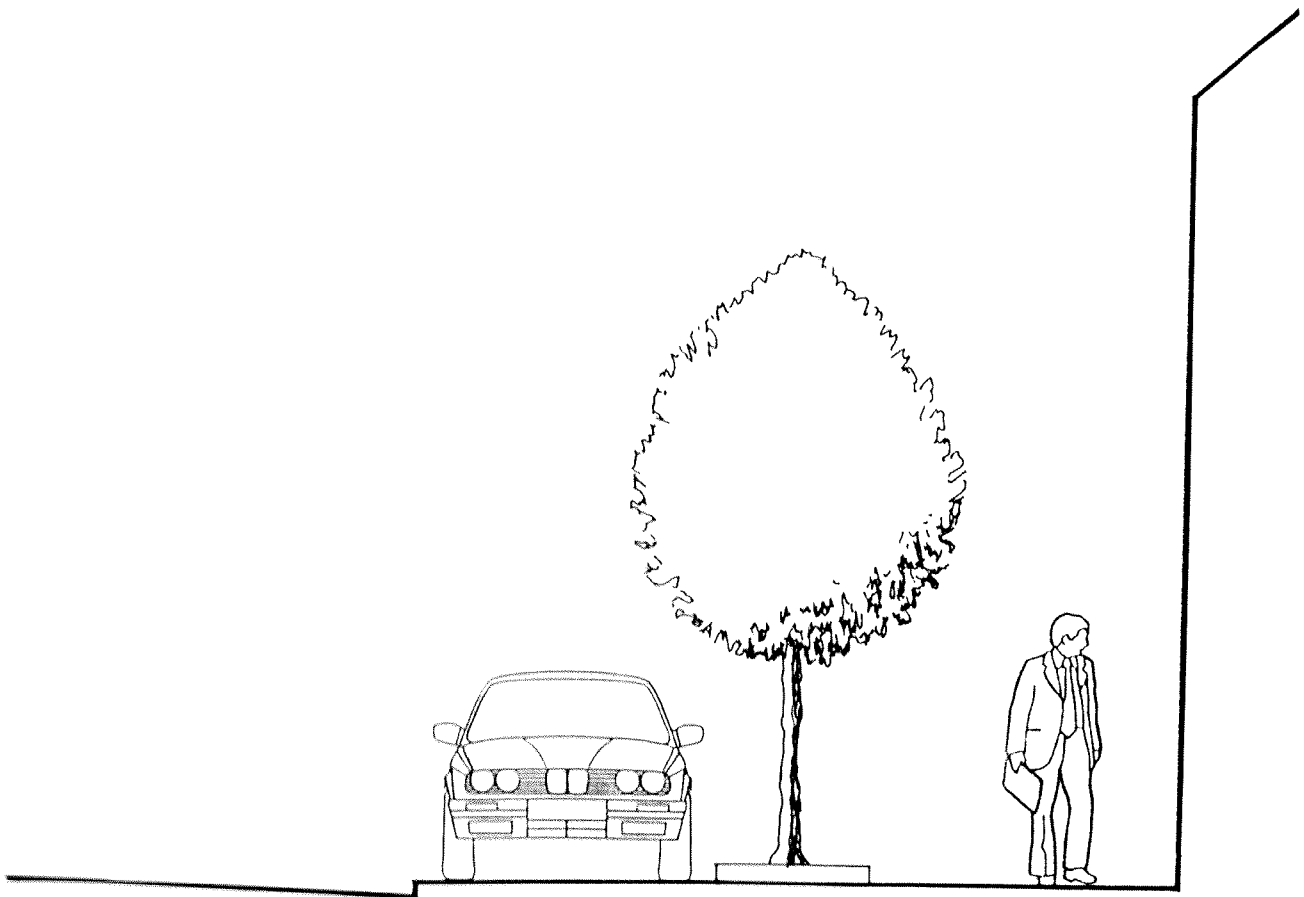
On retrouve ces types d'aménagements au niveau de la rue d'accès à la future place et face à l'entrée de l'école maternelle dans le but de les mettre en valeur et casser la linéarité de la route (en complément des "dos d'âne" actuels).



ABORDS RN 45

Les aménagements sont la réplique exacte de ceux réalisés rue Guesde entre l'église et le centre afin de souligner le caractère du lieu (le "centre ville" au sens large), de refermer les vues sur l'habitat résidentiel et de mieux définir l'occupation de l'espace (pour le stationnement notamment).

On distingue le stationnement (enrobé noir) du piétonnier (enrobé rouge) par une ligne de pavés ponctuée d'arbres tiges de petit développement.



CARREFOUR RUE V. HUGO ET H. DURRE

Le carrefour est aménagé afin d'annoncer l'approche du centre ville. Les ouvertures sur la friche sont fermées par des plantations adéquates et l'espace est traité pour redonner sa place au piéton : abri bus en retrait, revêtement de sol soigné, éclairage d'accompagnement...

La placette de la chapelle est aménagée comme un espace convivial avec une belle cépée d'arbres remarquables, des bancs... Le café pourra à la belle saison l'utiliser pour sa terrasse.

CARREFOUR RN 45 - RD 130

Actuellement les voitures viennent butter contre les façades : il faut par conséquent redonner un espace aux piétons similaire à la rue Guesde. Avec un espace parking assez large pour permettre le stationnement en épis.

Des plantations dissimulent un mur ingrat.

Un groupe de conifères ferme les perspectives depuis les accès nord et est.

Ces aménagements sont réalisables à court ou moyen terme à la condition de conserver un carrefour à feu. La création d'un giratoire correspond pleinement à la gestion de ce type de carrefour (fluidité des flux automobiles) et peut servir de support à un aménagement paysager de qualité, reflet de l'image de la ville. Les contraintes techniques ne nous permettent pas actuellement de dessiner un tel projet. L'aménagement représenté en plan correspond à la solution simple d'agrémenter l'existant.

LE PARC

Sous ce terme générique sont réunis les terrains en friche de l'ancienne sucrerie, du cavalier (en délaissé), une partie des terrains S.I.A. non construits...

Malgré ce terme très noble de "parc", le projet reste sommaire (il s'agit d'une friche avec les problèmes techniques inévitables) mais il est toutefois plus sophistiqué que pour les friches péri-urbains (carrières des plombs et des peupliers...) à vocation de zone naturelle.

Au niveau de l'entrée principale une esplanade est réalisée avec les pavés récupérés sur place. Elle marque l'entrée et permet le stationnement éventuel de véhicules. Elle donne directement sur l'allée principale soulignée par un alignement d'arbres.

L'entrée depuis le cavalier est mise en valeur avec un mail d'arbres homogènes sur une aire en sablé stabilisée. Ce chemin marque une courbe suivant les plans d'eau pour rejoindre le cordon du village

Le carrefour des deux chemins marque le centre du parc d'où rayonnent les divers espaces : plans d'eau, clairières, terrains d'aventure, plaine de jeux libre (football...).

Les points forts du parc sont des plans d'eau utilisables pour la pêche et disposés dans les dépressions existantes sur le site. Ils sont disposés pour ne pas gêner les liaisons piétonnes.

LE CENTRE VILLE

L'aménagement du centre d'Abscon s'avère une oeuvre complexe malgré la simplicité du propos.

1ère démarche

Notre première approche vise à trouver un dessin adapté au site et au programme.

Esquisse A :

Il s'agit du projet GIRZOM réalisé par le Bureau d'études TESSON en 1990.

Le Conseil Municipal lui reproche une trop forte utilisation des plantations qui induisent une perte d'espace libre (ducasses, marché...).

Le CAUE à travers le document programme réalisé en Mai 1991 met également en cause le projet sans toutefois le faire apparaître directement à travers le texte suivant :

7 - La nouvelle place

sujets de l'étude	<p>L'opportunité de maîtriser une grande partie des constituants d'une place n'est pas si fréquente, elle ne doit pas être galvaudée (en devenant par exemple un exutoire à la place actuelle). D'une part, un espace libre ne devient une place que s'il est effectivement fermé, et d'autre part il doit exister une relation fondamentale entre l'espace de la place et les édifices qui la bordent. Toute nouvelle construction doit obéir à ces deux principes pour concourir à la formation de la place.</p> <p>Le mobilier ne peut en aucun cas suppléer au bâti en prenant la forme d'un <i>cache-misère</i>, et la naissance d'une place ne se fait pas au mépris des constructions existantes, quelque soit la valeur architecturale qui leur est reconnue.</p> <p>Il est nécessaire de définir un parti général pour les deux places, en déterminant :</p> <ul style="list-style-type: none">- la spécificité de chacune d'elles ;- les conditions de leur liaison (en passant devant les locaux administratifs de la mairie) ;- les rapport qu'elles entretiennent avec le reste de la commune.
-------------------	---

Extrait du CAUE

Esquisse B :

Afin de retrouver des basses claires, nous avons fait une esquisse audacieuse radicalement opposée à l'esquisse A.

Les problèmes ont été vite soulignés par le Conseil Municipal : impossibilité de prévoir du bâti, espace trop petit et trop régulier (triste).

Par contre des opportunités se sont révélées : élargissement du cordon du village...

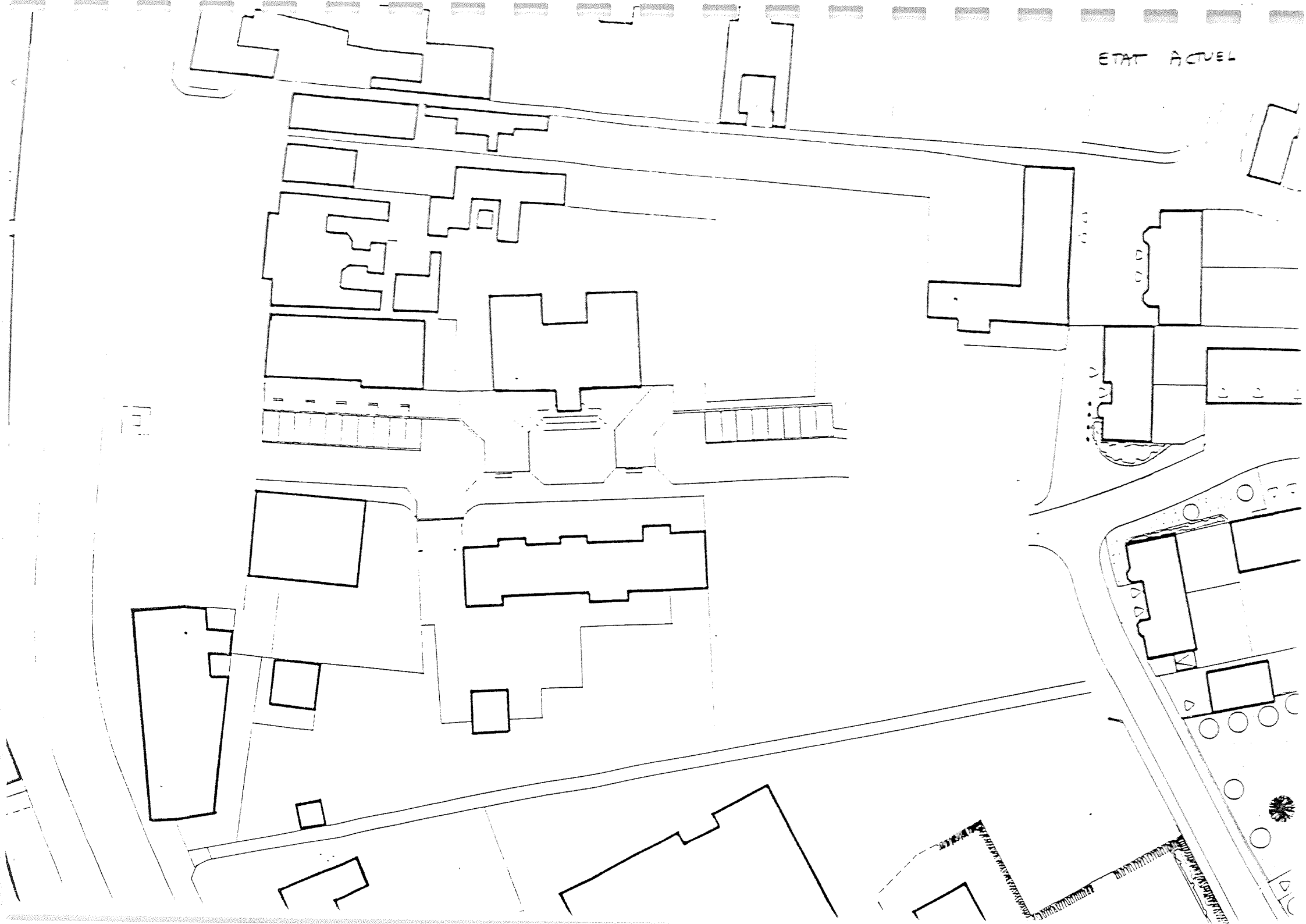
Esquisse C :

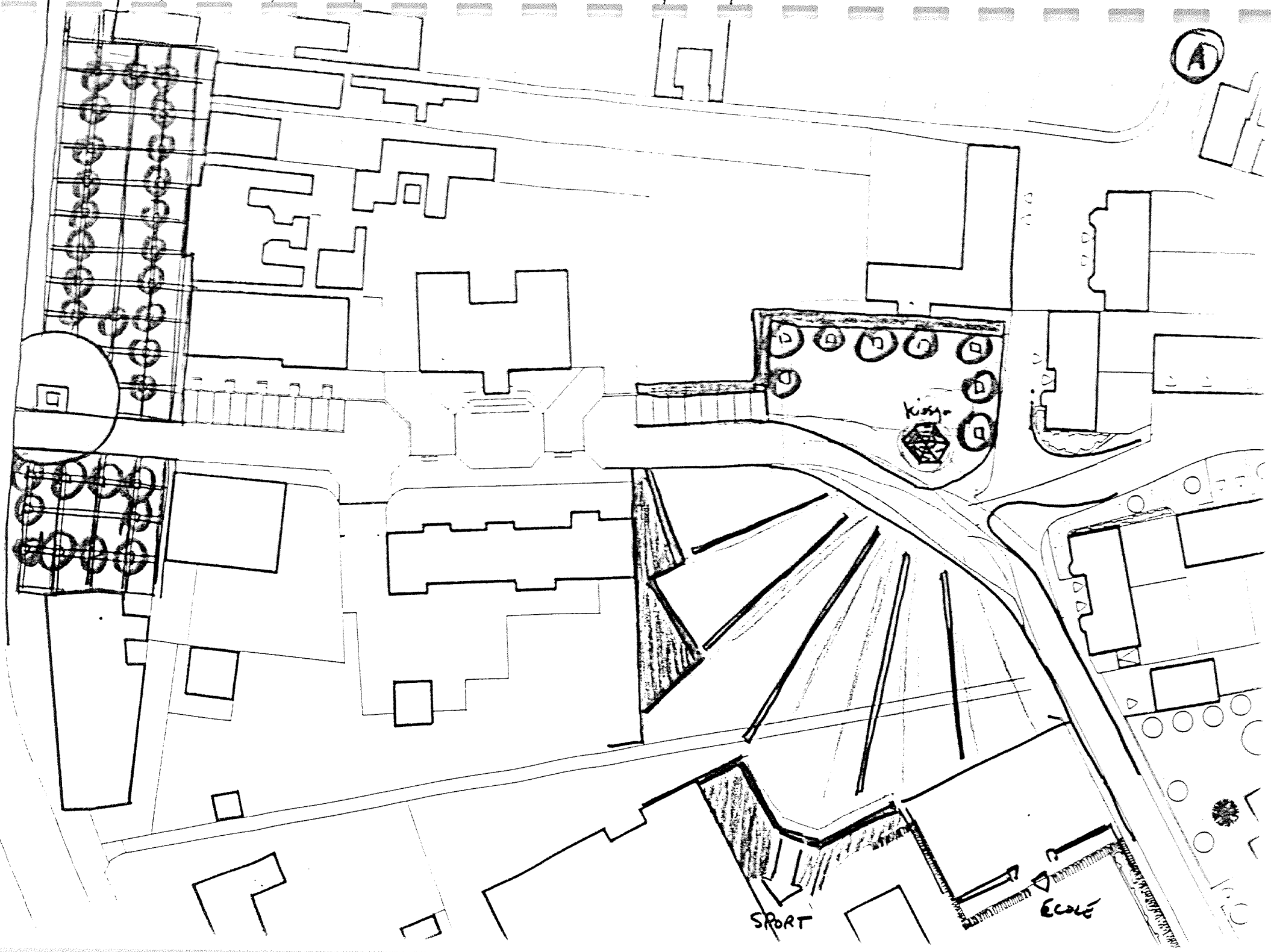
C'est la consécration du projet après prise en compte des données : analyse du site et remarques diverses lors des réunions.

Nous aurions pu nous contenter de ce projet cohérent et adapté au site et aux usages. Mais il nous est apparu clairement la nécessité de définir des principes d'aménagements avant d'arriver au dessin, ne serait-ce que pour confirmer la pertinence du projet.

D'où la mise au point d'une deuxième démarche.

ETAT ACTUEL



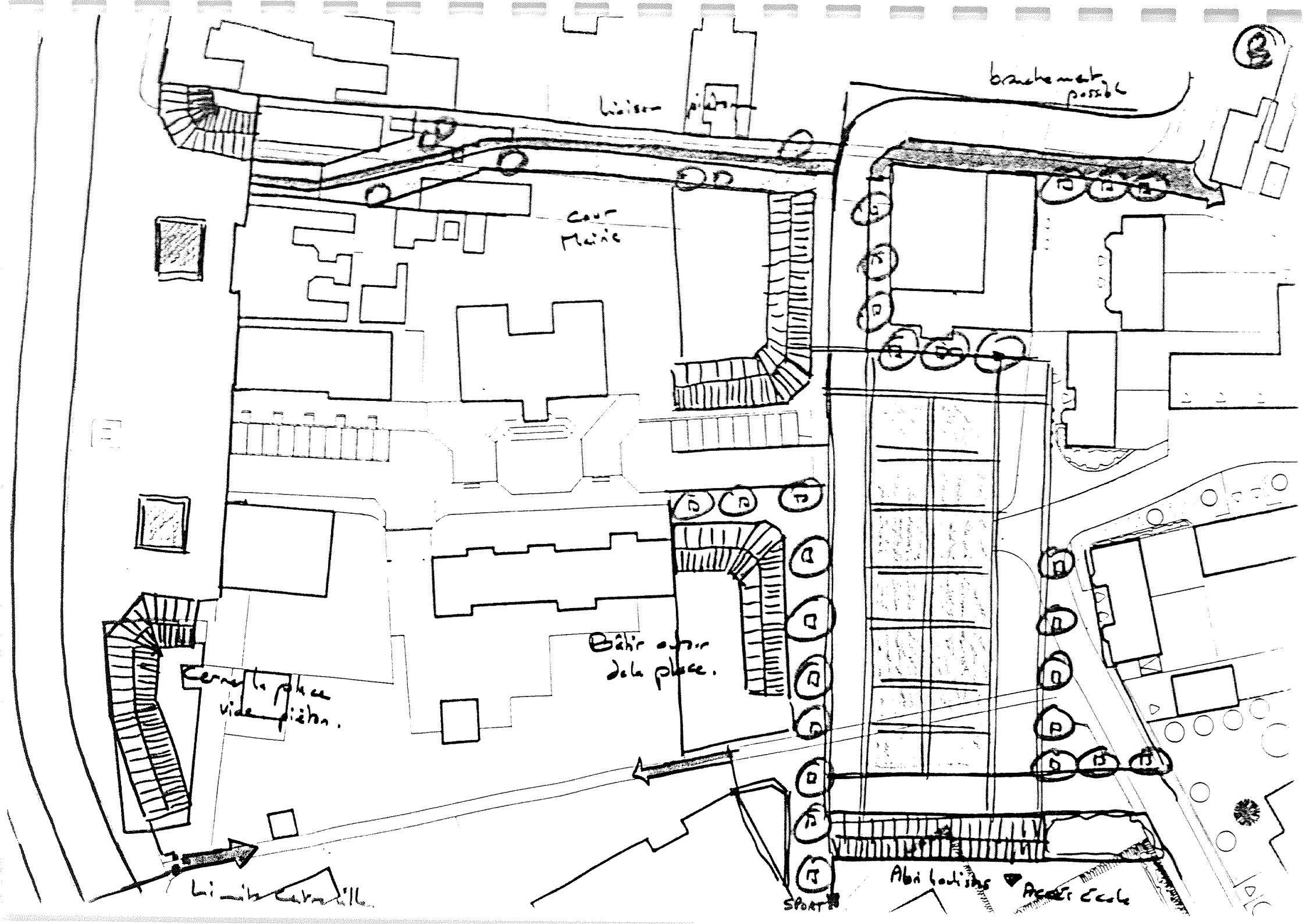


A

Kiss

SPORT

Ecole



B

brache met possible

L'ancien jardin

Cour Marie

Bâtir sur la place.

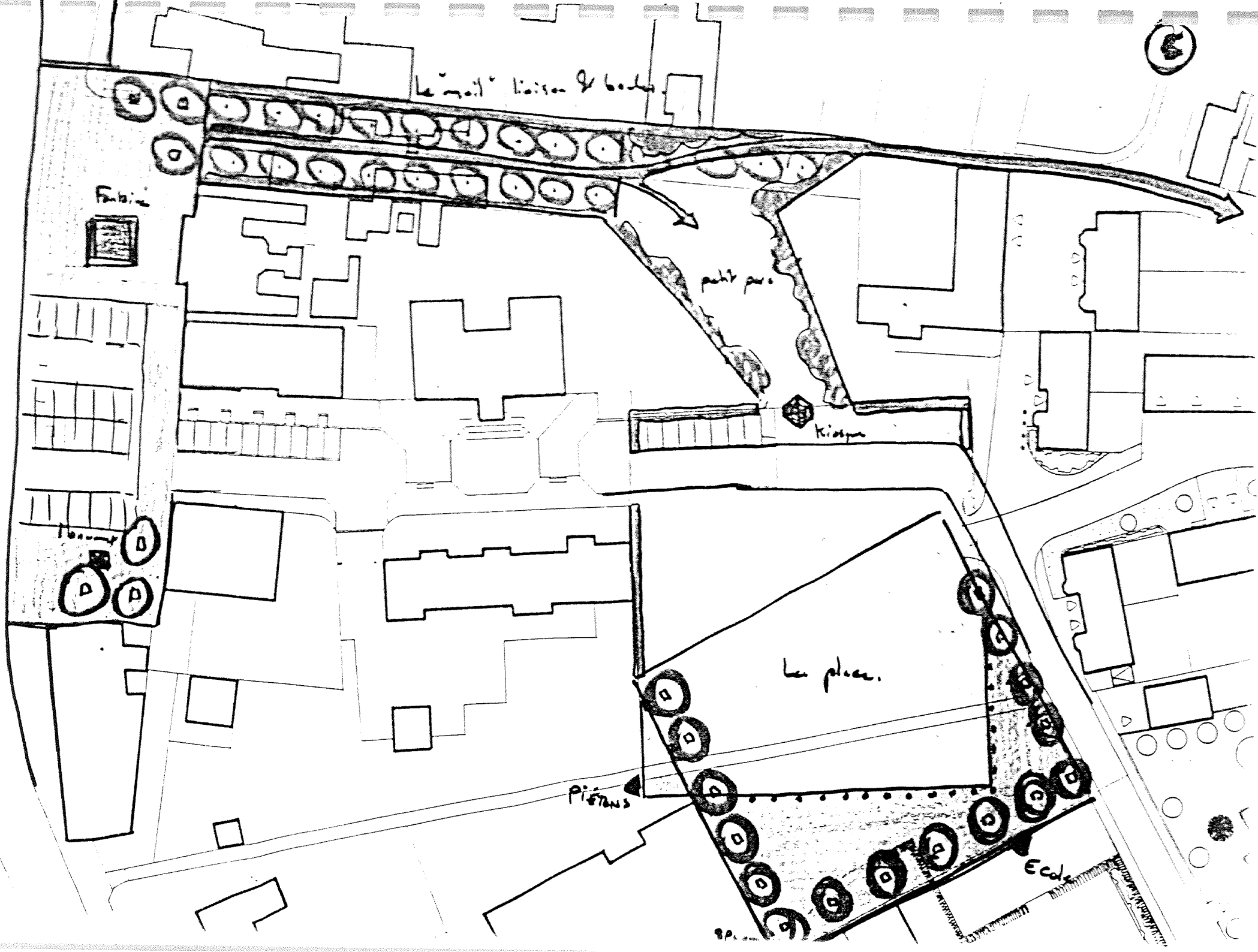
L'ancien jardin

L'ancien jardin

Abi Louissas

Pavé Ecole

SPORT



Le mail" maison de bois

Fabrique

puit

Kiosque

La place.

Piétons

Ecole



2 ème démarche

Il s'agit de la recherche de principes d'aménagements qui superposés les uns aux autres induiront le projet.

Future place :

- 1 - Définir un espace libre le plus vaste possible (priorité communale).
- 2 - Délimiter l'espace en refermant les échappées sur des pignons ou des parcelles privées par un ensemble de murets, treilles et plantations.
- 3 - Drainer cet espace par une voie transversale continue (pas de cul-de-sac).
- 4 - Souligner les équipements : parvis de l'école, accès à la salle de sports et au piétonnier.
- 5 - Implanter un élément fédérateur capable de structurer l'espace déchiré (la structure rayonnante) et servir de support d'animation (kiosque permanent ou provisoire).

Place actuelle

- 6 - Cerner la place pour minimiser l'impact des pignons aveugles et rendre la place plus intime.
- 7 - Distinguer l'espace voiture (stationnement) de l'espace piéton (parvis, rencontre, terrasse, café...).
- 8 - Animer la place grâce à un élément attrayant : une fontaine autour de laquelle il est bon de se retrouver ou se reposer.
- 9 - Trouver une relation forte entre les deux places grâce à la liaison piétonne existante largement agrandie.

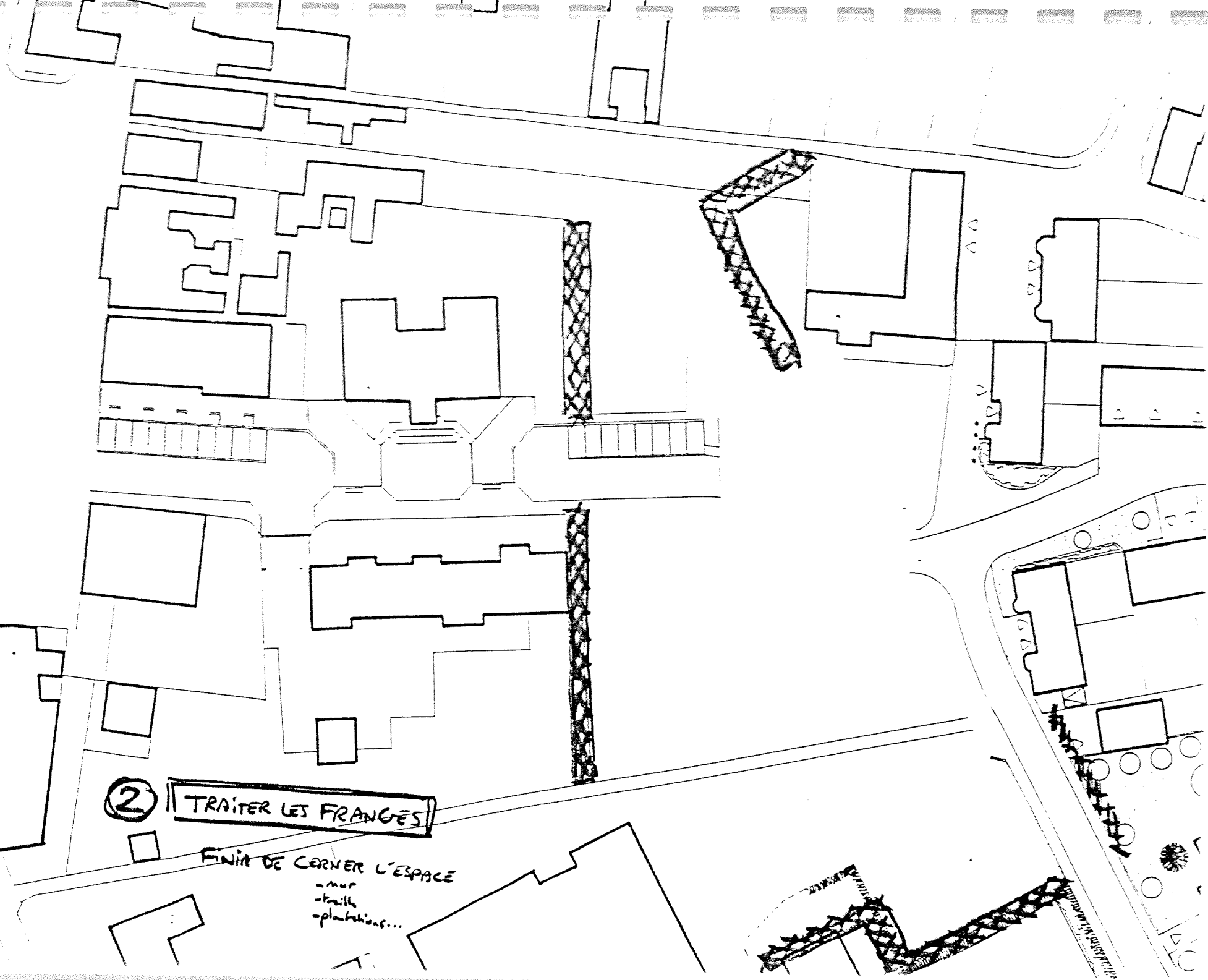
Le projet induit reprend des éléments des premières esquisses A - B ou C, suivant une articulation judicieuse.

Ce projet est ensuite affiné sur le plan au 1/200 ème. Divers contraintes techniques seront susceptibles de le faire évaluer mais sans perdre la cohérence du schéma d'aménagement établi.



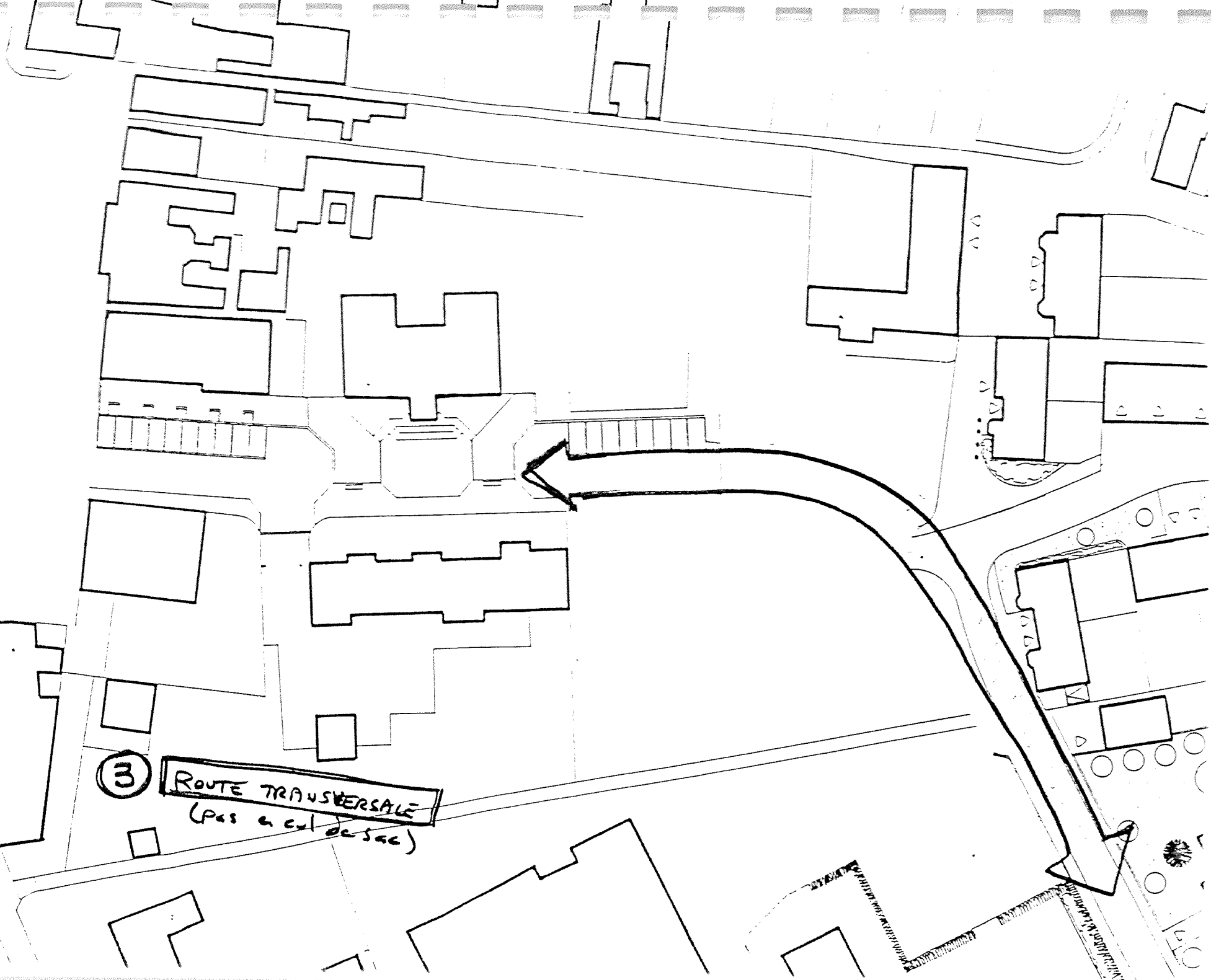
1

PRENDRE LE MAXIMUM
D'ESPACE LIBRE



② TRAITER LES FRANGES

FINIR DE CORNER L'ESPACE
- mur
- treillis
- plantations...



3

ROUTE TRANSVERSALE
(pas à cul de sac)

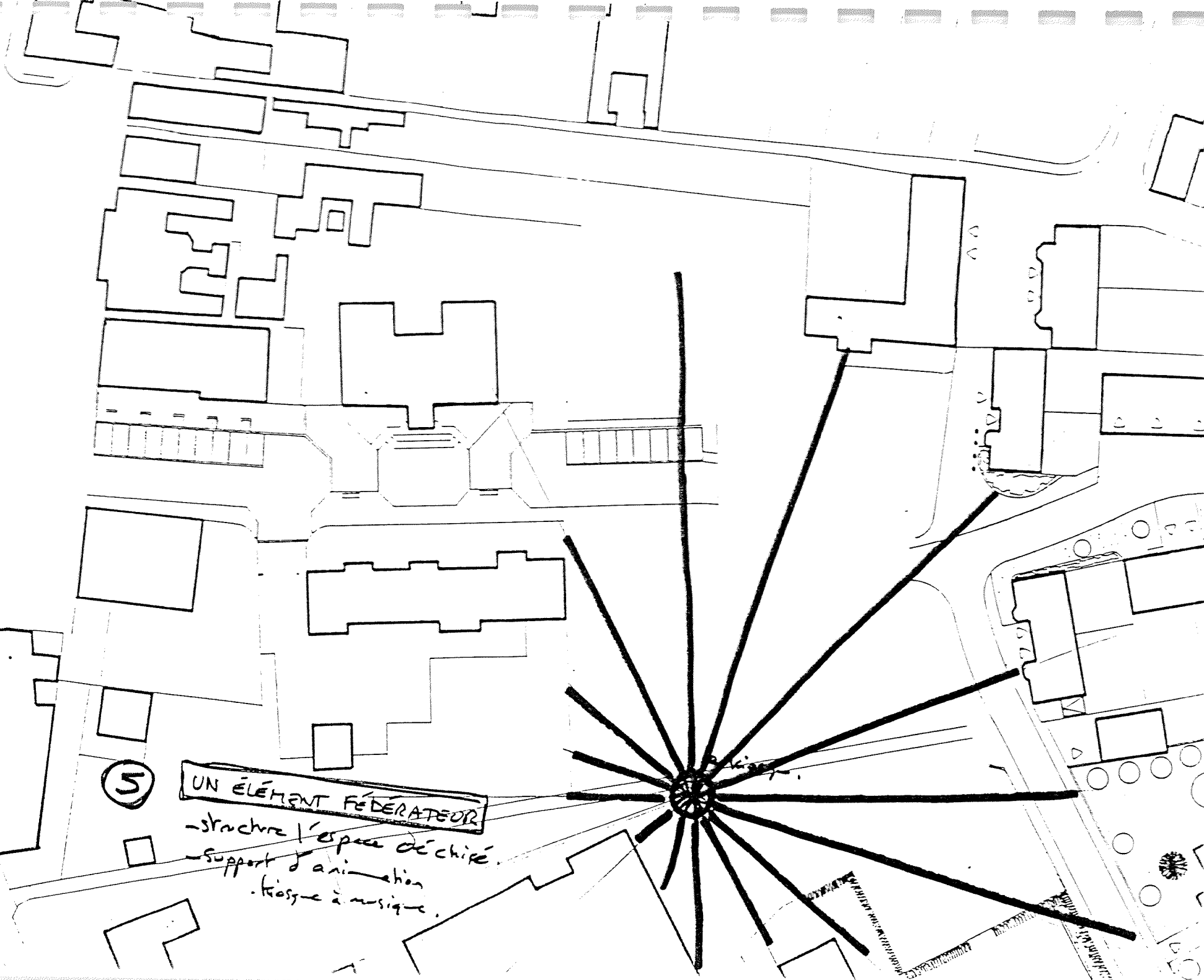


ACCÈS
PIÉTONS

④ SOULIGNER LES ÉQUIPEMENTS
ET ESPACE PIÉTON.

ENTRÉE
SPORT

ENTRÉE
ÉCOLE



5

UN ÉLÉMENT FÉDÉRATEUR

- structure l'espace déchiré.
- support d'animation
- kiosque à musique.

AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE
RUE DE LA LIBERTÉ
RUE DE LA PAIX



⑥ CERNER LA PLACE

- cadre pignons
- Vue avant large.
- plus plus intimes.

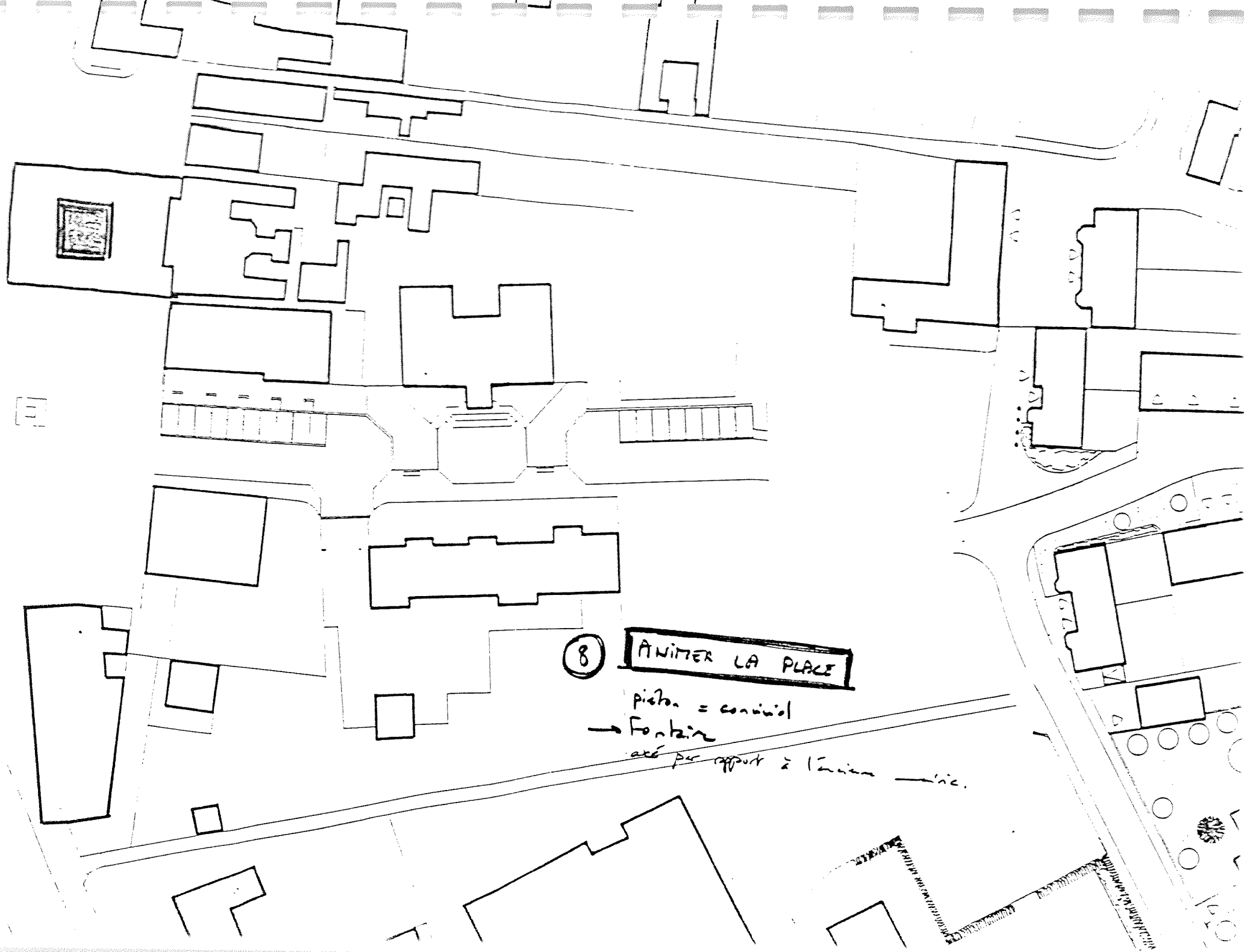
Centre Caprin →



7

DISTINGUER PIÉTON - VOITURE

(partager) & camion
(au carrefour)



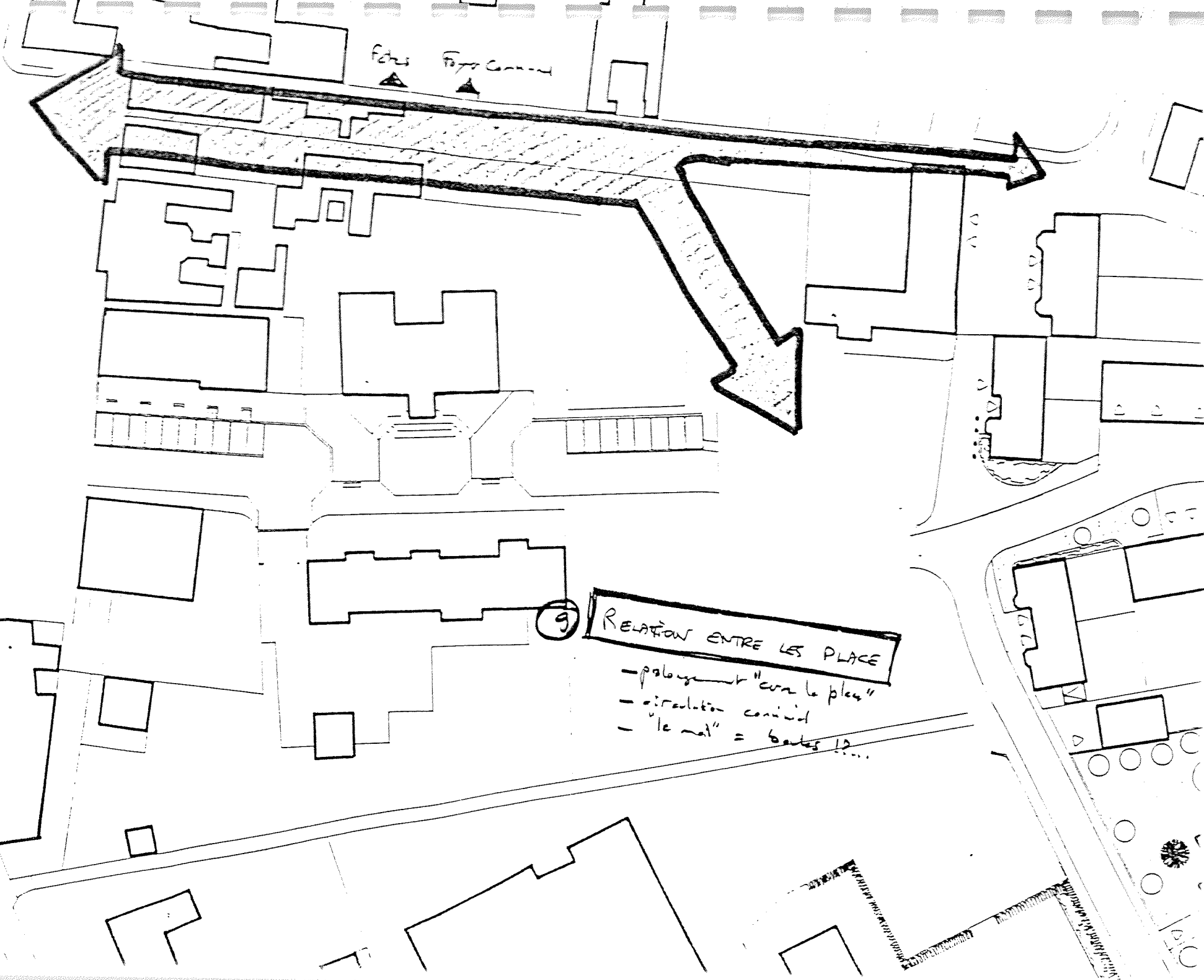
8

ANIMER LA PLACE

pietra = conical

→ Fontaine

axe par rapport à l'ancien mur.



Fêtes Foyer Commun

9 RELATION ENTRE LES PLACE

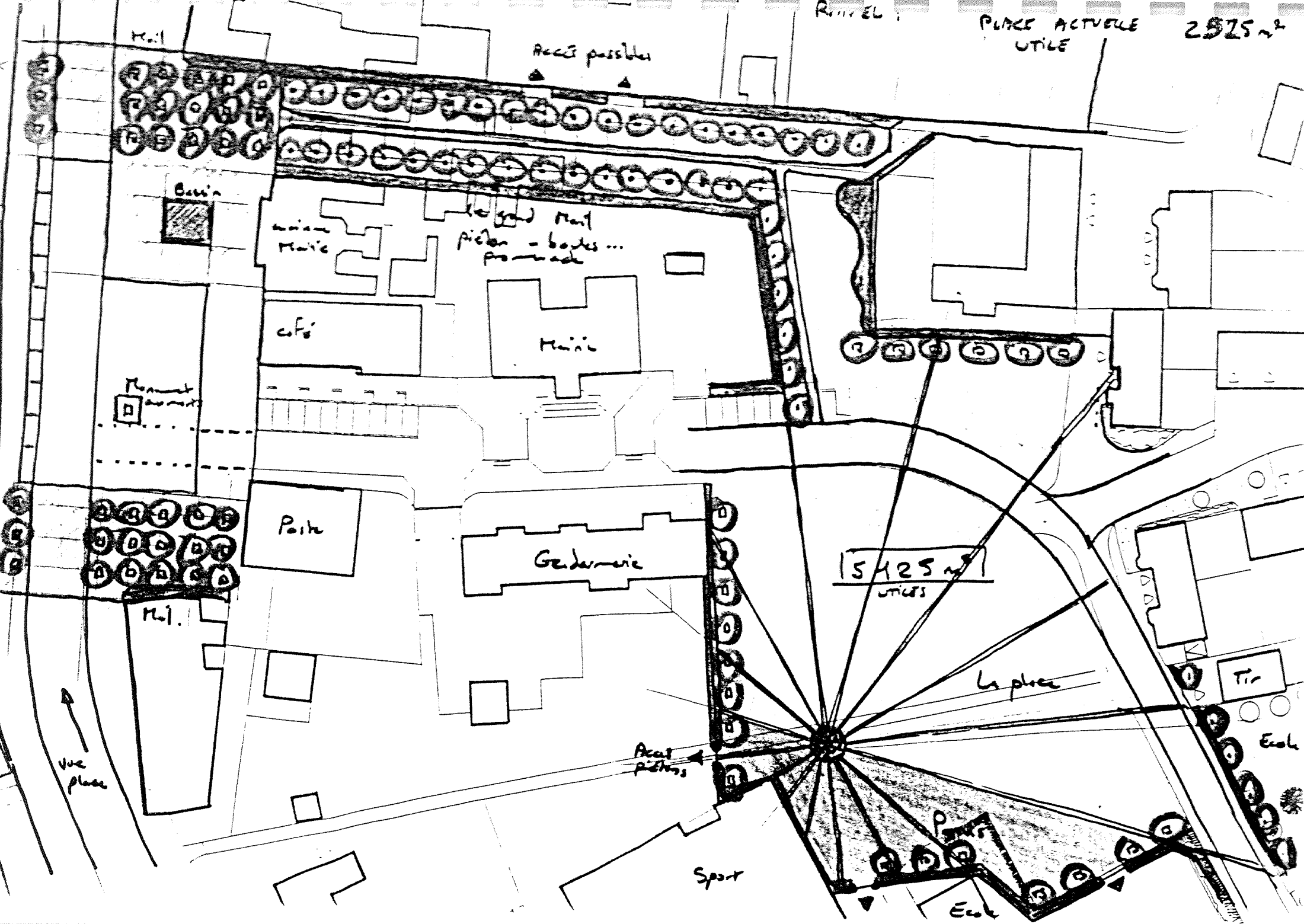
- polygones "corn le place"
- circulation central
- "le mal" = bates !?..

RUE DE LA MONTAGNE
RUE DE LA VILLE

RINTEL

PLACE ACTUELLE
UTILE

2525 m²



DEFINITION D'UN ECLAIRAGE

Hormis l'éclairage fonctionnel routier, il faut intégrer un éclairage spécifique soulignant les points clés.

- Petites placettes piétonnes, carrefours avec traversées piétonnes, chemins piétons... sont mis en valeur par un éclairage de confort avec support décoratif : la lumière est plus forte (pour se détacher de l'ensemble, principalement pour les carrefours) et plus chaude (choix d'un spectre lumineux).

Par exemple, les lampadaires Azurite (HESS).

- Sur la future place, il faut un éclairage haut pour éclairer l'ensemble depuis la périphérie sans encombrer l'espace. La sobriété des aménagements oblige à la qualité dans le choix des matériaux de sol, des plantations et de l'éclairage. D'où le choix d'un modèle fonctionnel et de qualité esthétique.

Par exemple le lampadaire Urbi 2 (SE'LUX).

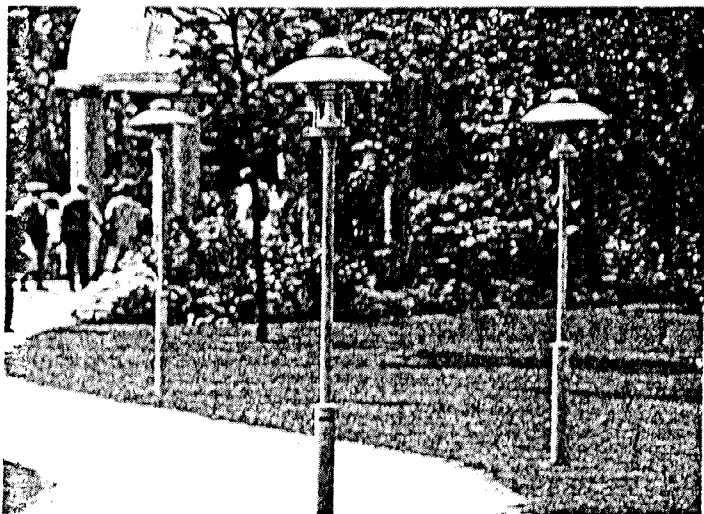
- Certains éléments forts : église, fontaine, kiosque, Mairie peuvent bénéficier d'éclairage architecturaux mettant en valeur leur volume, leur couleur...

Lampadaire Azurite

Les concepteurs apprécient les lampadaires Azurite qui, par leur design, deviennent de véritables éléments de composition de leurs projets.

L'émission de lumière par la partie supérieure du luminaire permet un éclairage agréable des façades de bâtiments ou des frondaisons d'arbres.

Les luminaires et mâts sont dimensionnés selon la hauteur de la source de lumière. Trois diamètres de luminaire et trois tailles de mât sont disponibles.



Caractéristiques électriques standard

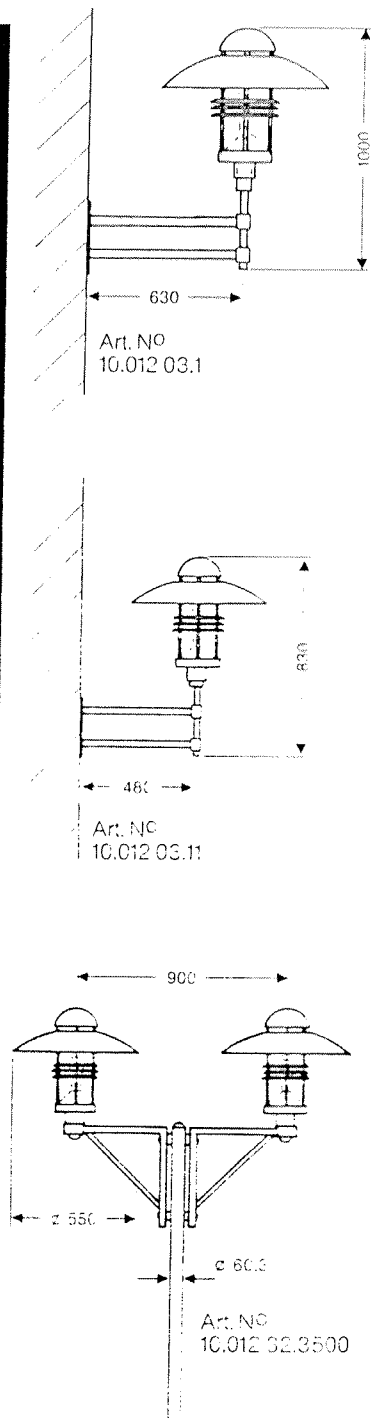
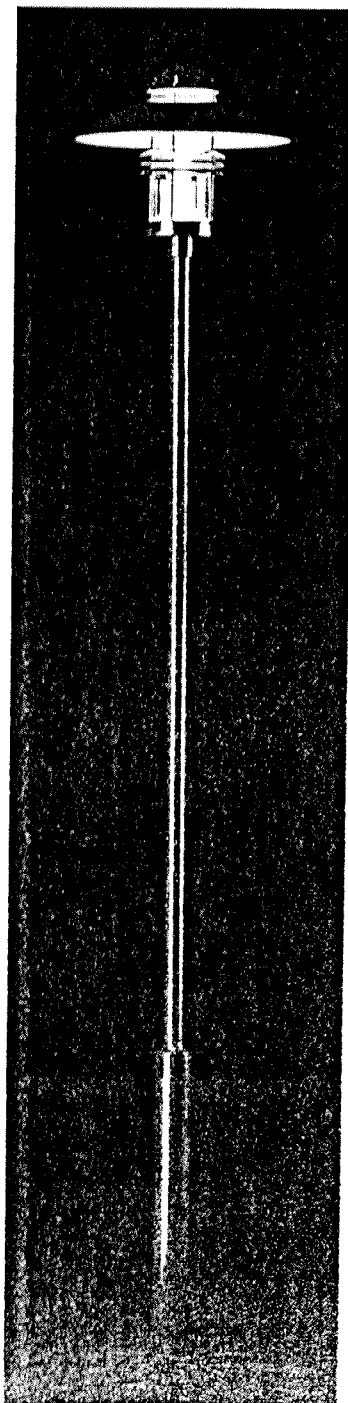
- Douille E 27
- Équipement électrique pour MBF 50/80W
- Classe de protection I
- Indice de protection I.P. 44
- Répond aux exigences du label V.D.E.

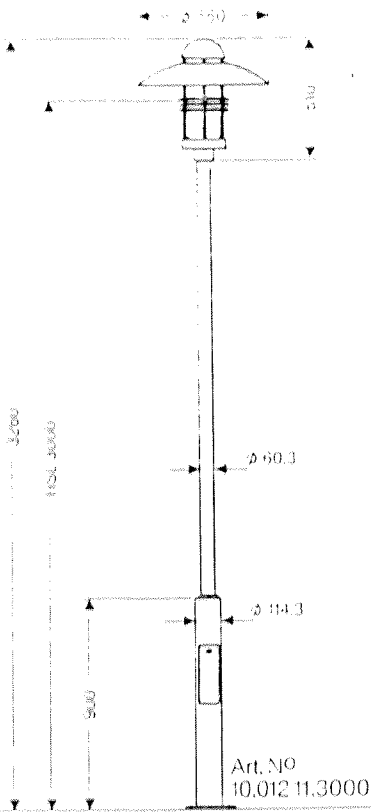
Équipements et options possibles

- Équipement électrique pour MBF 80/125W
- Équipement électrique pour SHP 70W
- Équipement électrique pour SHP 100W, SHP 150W (ø 800)
- Équipement électrique pour lampe compacte 11'26W
- Luminaire double
- Luminaire triple
- Luminaire quadruple
- Horloge interne pour réduction de puissance
- Parailume équipé ou non d'un miroir en tôle d'aluminium polie
- Classe de protection II
- Protection électrique spéciale

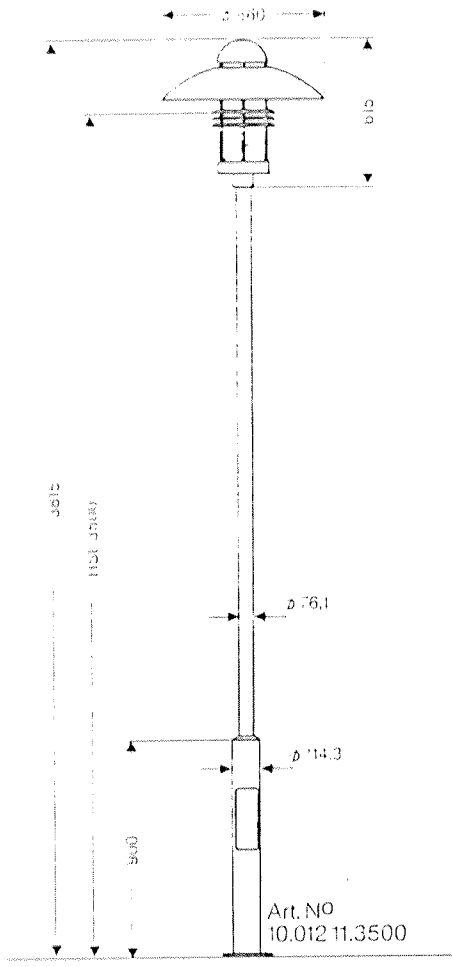
Caractéristiques du mât

- Platine de scellement d'entraxe 200 x 200 mm avec passage de câble ou 300 x 300 mm pour hauteur \geq 4,50 m
- Trappe de visite avec porte encastrée et verrouillable 400 x 85 mm

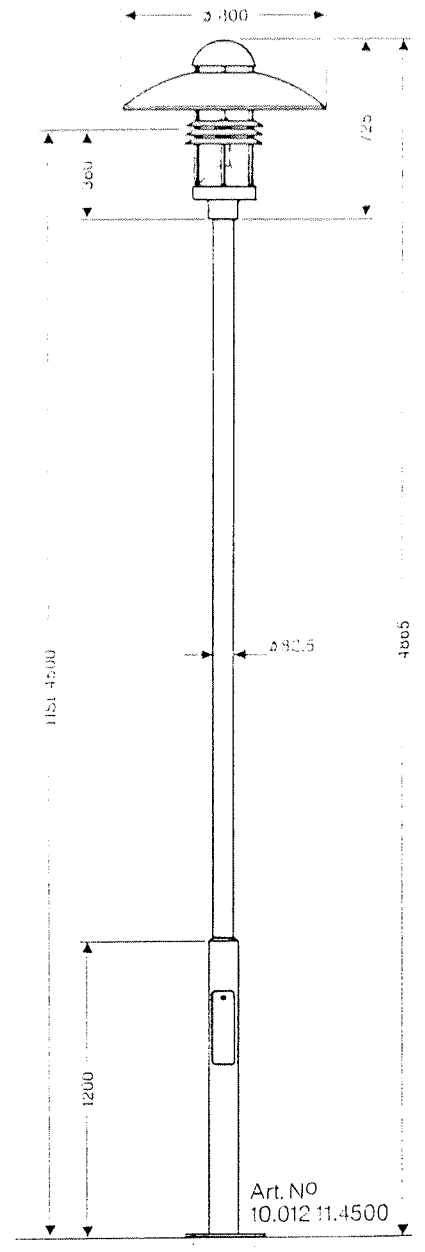




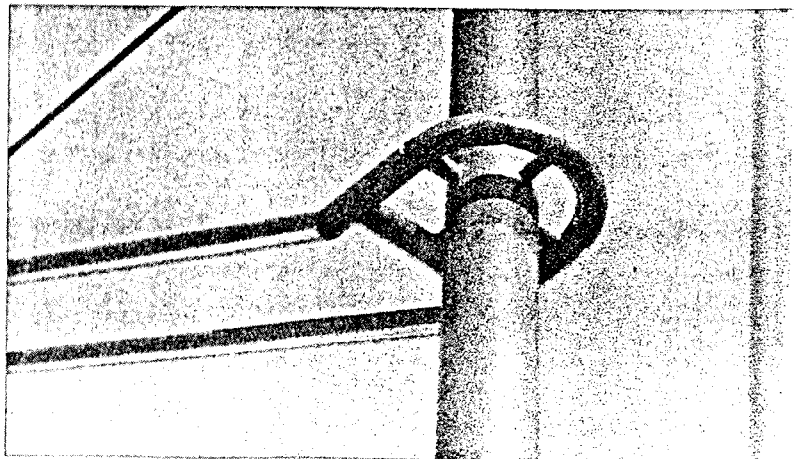
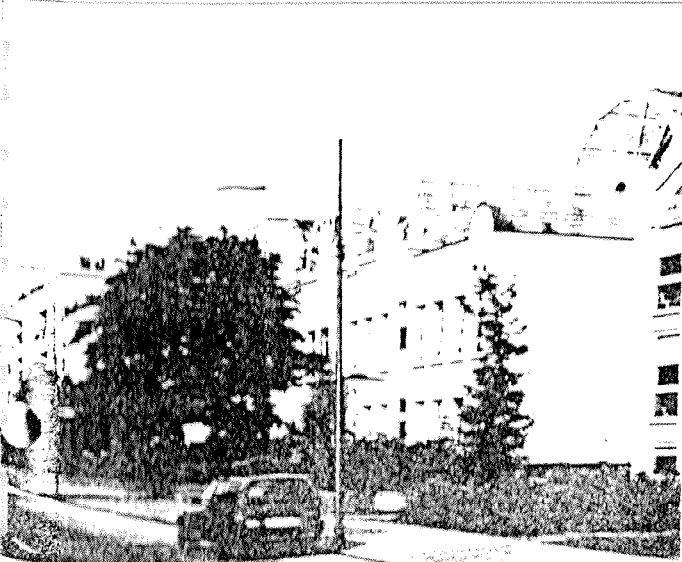
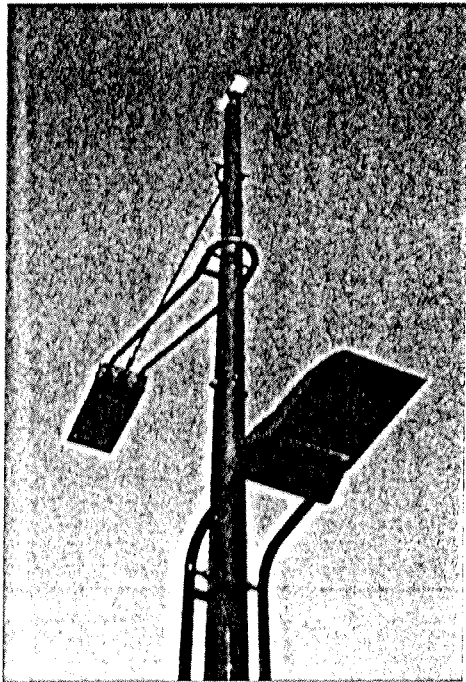
Azurite 550



Azurite 660

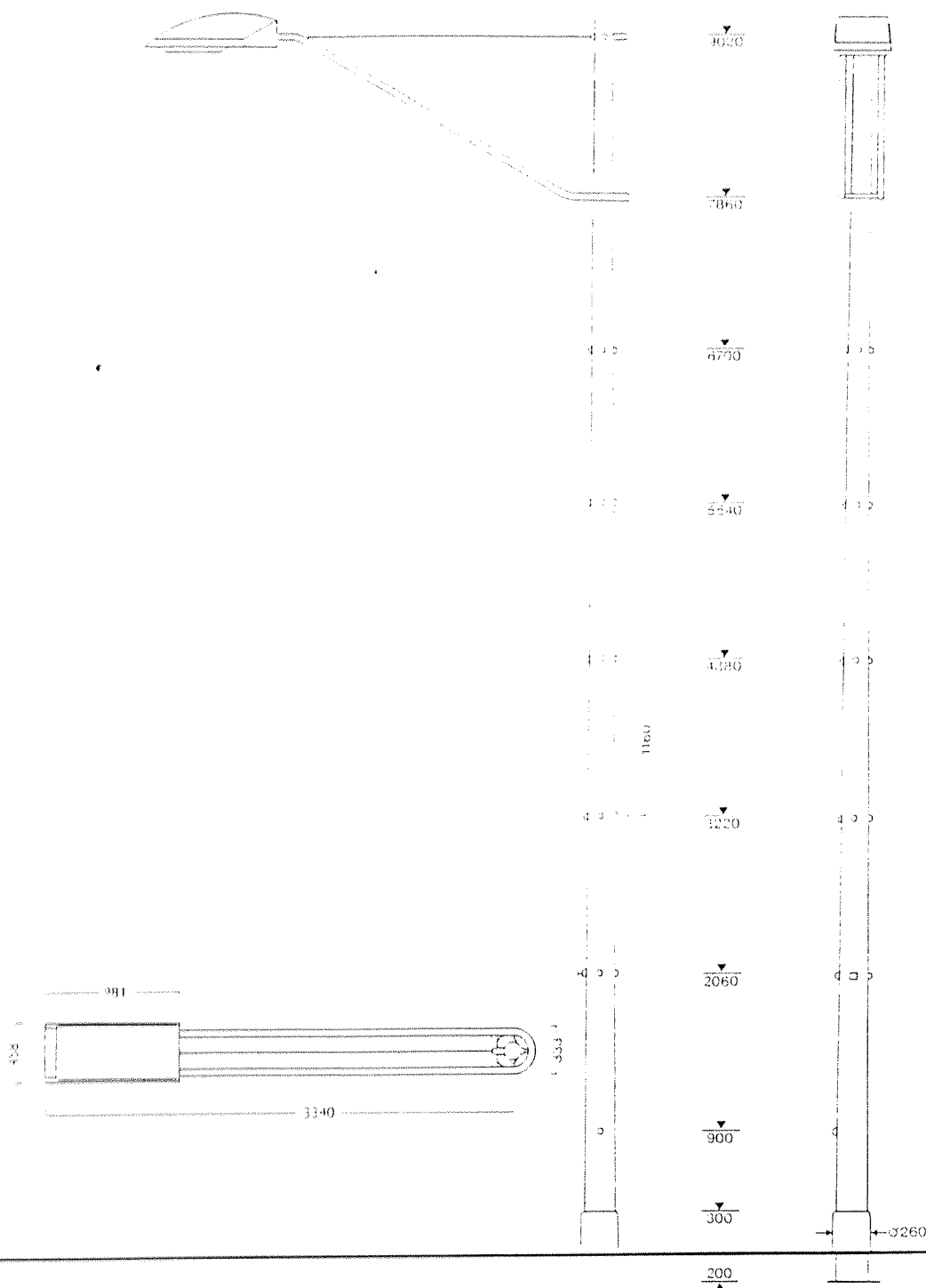


Azurite 800



Urbi.2

Lampadaires Design multifonction
Environmental Design System



1 : 50

SX 836..

Lampadaire URBI-2 routier 1 feu - châssis en fonte d'aluminium - capot polycarbonate structure - vasque polycarbonate clair - réflecteur aluminium pur - P 54 - mât cylindro-conique - H = 10430/200mm - ϕ 112/212mm - taraudages avec cabochons - anneau enjoliveur au sommet du mât - enjoliveur de pied en 2 parties, le tout en fonte d'aluminium - console anneau plié, ϕ 48mm, avec barre de retenue en acier galvanisé à chaud. **non laqué** - pièces font d'aluminium peintes gris anthracite ou argent (anneau) - y compris coffret fusible 5 x 16mm² - avec semelle de fixation

URBI-2-cluster, single unit - 1x driveway fitting - fitter and body diecast aluminium - transparent housing, structured PC - diffuser, PC clear - mirror optic high-grade aluminium - IP 54 - tapered steel pole - H = 10430/200mm - dia. 112/212mm - thread sieves with covers - two-piece pole cover - pole top ring - diecast aluminium - lower loop, dia. 48mm, with flange plate and clamping bar, steel - steel parts, hot dipped galvanized, **unpainted** - diecast parts anthracite-grey and silver (ring) - incl. fuse box 5 x 16mm² - with flange plate
SX 836 11-6 □ f. 1 x 1 x HSE 250W (7911)
SX 836 13-6 □ f. 1 x 1 x HME 250W (7911)

Pièce de terre avec plaques de montage - avec butée empêchant la rotation - acier galvanisé à chaud
 Buried base with mounting and ground plate - tube with rotation stop - steel, hot dipped galvanized
SX 97-055-0 □ H = 1800mm

